|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | **REPUBLIQUE DE GUINEE**  Travail-Justice-Solidarité  **MINISTERE DE LA SANTE**  **UNITE D'APPUI A LA GESTION ET A LA COORDINATION DES PROGRAMMES (UAGCP)** | | |  |
|  | |  |  | |

**AVIS D’APPEL A MANIFESTATION D’INTERET N°026/2023/SI/AON/GAVI/UAGCP**

**TITRE : RECRUTEMENT D’UN CONSULTANT POUR L’ÉLABORATION D’UN GUIDE DE PROMOTION DE LA SANTÉ PRENANT EN COMPTE LE CONTEXTE D’URGENCE SANITAIRE Y COMPRIS LE COVID19.**

**FINANCEMENT : GAVI**

La promotion de la santé est un moyen efficace pour accroître la participation individuelle et collective à l’action sanitaire, susciter la demande des produits de santé, favoriser l’utilisation des services de soins et la création d’environnements favorables à la santé dans un fondement de justice sociale, d’équité en santé le tout rattaché à l’action sur les déterminants sociaux de la santé. L’approche a été recommandée en 1986 suite à l’adoption de la charte d’Ottawa par les États membres de l’Organisation mondiale de la santé (OMS). Depuis cette date, plusieurs conférences internationales ont porté sur l’élucidation de différents aspects de la charte. De nouvelles données ont éveillé les consciences sur les inégalités de santé et encouragé les États à agir dans le sens de l’équité en matière de santé.

Le nouveau plan national de développement sanitaire (2015-2024) redéfinit les orientations politiques et stratégiques du Ministère de la santé en se basant sur les découvertes faites par l’analyse situationnelle. La promotion de la santé à toutes les étapes de la vie a été inscrite en second axe prioritaire. Le Service National de Promotion de la Santé, dans le décret portant Attributions et Organisation du ministère de la santé en 2018, a été élevé au rang de direction pour mieux assurer ses rôles. La vision de la politique de promotion de la santé adhère à celle de la politique nationale de santé. Il s’agit de la vision d’une « Guinée où toutes les populations sont en bonne santé, économiquement et socialement productives, bénéficiant d’un accès universel à des services et soins de santé de qualité, avec leur pleine participation » aux décisions et aux actions qui influent sur leur bien-être.

Le cadre de vie (physique, social, culturel, interpersonnel et individuel) des populations renferment des déterminants favorisant ou entravant l’adoption de comportements sains. Les interventions de santé de qualité tels que : la communication, l’engagement communautaire et la collaboration intersectorielle, pour tenir compte de l’interaction entre les déterminants et ressources du bien-être doivent être coordonnés.

Plusieurs concepts, méthodes et techniques de communication, d’engagement communautaire et de collaboration intersectorielle sont quotidiennement développés au niveau opérationnel de façon non harmonisée, cela rendant difficile la collecte, l’analyse et l’estimation de la part contributive des actions promotionnelles de la santé au compte de l’amélioration de la qualité de vie et de la réduction des indicateurs de morbidité et de mortalité. Cela se démontre par l’absence des éléments composites de qualité dans la mise en œuvre des interventions de promotion de la santé.

A présent, aucun document national harmonisé y affèrent n’existe pour orienter et encadrer les interventions opérationnelles de promotion de la santé.

Eu égard de tout ce qui précède, le Ministère de la santé et de l’Hygiène Publique à travers le Service National de Promotion de la Santé avec l’appui du partenaire technique et financier entend l’élaboration du guide de promotion.

C’est dans cette perspective que l’Unité d’Appui à la Gestion et la Coordination des Programmes du ministère de la Santé (UAGCP) en appui au Service National de Promotion de la Santé en Guinée (SNPS), lance le présent avis de demande de manifestation d’intérêts pour **le recrutement d’un consultant pour l’élaboration d’un guide de promotion de la santé prenant en compte le contexte d’urgence sanitaire y compris le Covid19**.

La participation à la concurrence est ouverte à égalité de conditions à tous les consultants individuels de qualification et expertise suffisantes exigées par type de consultance.

Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour la prestation des services décrits dans les Termes de référence dont la copie est obtenue sur demande envoyée à l’adresse électronique suivante : [tenders.uagcp@gmail.com](mailto:tenders.uagcp@gmail.com) avec précision sur la(les) consultance(s).

Il est demandé aux candidats de fournir les informations indiquant qu’ils sont qualifiés pour exécuter les services décrits, dans leurs dossiers de manifestation d’intérêt préparés et présentés séparément comme suit :

1. **Proposition technique :** comprenant la lettre de motivation/note explicative, l’approche méthodologique détaillée, le plan du travail et chronogramme détaillés, le CV bien détaillé et actualisé décrivant au mieux l’expertise du consultant avec les copies des diplômes et certificats professionnels, ainsi que les références similaires avec attestations de service rendus, satisfecit et/ou recommandations.
2. **Proposition financière**: incluant tous les coûts afférents à la mission comprenant les honoraires et éventuellement les autres coûts remboursables nécessaires. A noter que la proposition financière doit être libellée hors TVA car le projet est exonéré de la TVA et que le Consultant sera assujetti à la fiscalité applicable en République de Guinée.

Le candidat sera sélectionné basé sur la qualification du consultant (voir paragraphe 7 des TdRs).

Les propositions établies en langue française en deux exemplaires dont un (1) original et une (1) copie doivent être déposées **auprès du Service de Passation des marchés de l’UAGCP sis au 3ème étage de l’immeuble Palm Résidence Camayenne, corniche nord de Dixinn, à côté de la clinique Ambroise Paré**, au plus tard le **Jeudi 16/11/2023 à 11H00 précises, heure locale.**

Pour toutes informations techniques, veuillez adresser un courriel à l’adresse : [tenders.uagcp@gmail.com](mailto:tenders.uagcp@gmail.com) du lundi au vendredi de 9h à 17h.

**NB : La proposition financière doit être présentée dans une enveloppe séparée de la proposition technique et portant la mention proposition financière.**

L’ouverture (à huit-clos) des propositions techniques aura lieu le même jour dans la salle de réunions de l’UAGCP à partir de **12h00**.

Fait à Conakry, le 26/10/2023

Pour l’Autorité contractante,

**Dr Timothée GUILAVOGUI**